

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 22 février 2016

### Présents :

NICOLAS Stéphane, DEBRIN Virginie, PIAZZA Cécile, HERBIET Alain, SCHULER Sandrine, SIMONIN Bertrand, DESARCE Maryse, MARI Xavier, COLSON Frédérick.

Excusés : NICOLAS Jean-François (procuration de vote à S. NICOLAS), HAZOTTE Cédric (procuration de vote à B. SIMONIN).

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2016 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les conseillers.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour concernant la chasse communale (lot unique) et la désignation des membres de la commission d'Appels d'offres.

### Lot n° 1 Chasse

Faisant suite aux courriers de l'ONF et de la DDT – Service Agricole et Forestier, le maire indique qu'il est nécessaire de modifier la superficie du lot de chasse unique. En effet, actuellement, celui-ci intègre 3 parcelles pour une surface totale de 17.45 93 ha de forêt domaniale.

La modification à réaliser est prévue par l'article 11.2 du cahier des charges des chasses communales qui autorise une évolution de la surface du lot.

Les sections concernées (14-36 / 14-37 / 15-15) d'une surface de 17.45 93 ha représentent 3.02 % du lot communal.

Etant inférieur à 5 % de la surface initiale du lot (art. 11.2) le prix de 2000 € est maintenu et la surface déduite du lot actuel (578.10 21 ha)

Soit :

• Plaine	: 532.10 21 ha (inchangé)
• Forêt	: 19.54 07 ha (37.00.00-17.45.93)
• Eau	: 2.00.00 ha (inchangé)
• Haie, taillis, friche	: <u>7.00.00 ha</u> inchangé)
<b>Total</b>	<b>560 .64 28 ha</b>

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération. Le maire indique que l'adjudicateur, Monsieur JACQUES a été prévenu de cette modification le 31/02/2016. A charge pour Monsieur JACQUES de se mettre en relation avec l'ONF pour la gestion de ces 3 parcelles.

### **Commission d'Appels d'Offres.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner, pour siéger à la commission d'Appels d'Offres (outre Monsieur Stéphane NICOLAS, maire de Sailly-Achâtel et président d'office de la commission) :

- Virginie KOSCHER
- Sandrine DOYEN
- Xavier MARI

Suppléants : Frédérick COLSON et Maryse DESARCE.

### **Demande de DETR (rénovation toiture de la mairie)**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- adoptent l'opération de rénovation thermique de la mairie,
- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR)
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour la réalisation des devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention DETR.

### **Demande de DETR (équipement salle communale)**

Dans le cadre de l'aménagement de la salle communale, le conseil municipal décide de doter la salle d'un espace de rangement.

A cet effet et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- adoptent l'opération d'équipement de la salle communale,
- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR)
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour la réalisation des devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention DETR.

### **Demande de DETR (amélioration du cadre de vie)**

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie avec orientation écologique, le conseil municipal décide l'aménagement du terre-plein situé rue du Grand Orme, l'aménagement des entrées du village et la mise en place de plantations en pot devant la mairie et l'église.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- adoptent cette opération,
- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR)
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et l'autorisent à contacter les entreprises pour la réalisation des devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention DETR.

### **Demande de subvention auprès de parlementaire (sécurisation du réseau informatique)**

La décision de solliciter une subvention exceptionnelle auprès d'un parlementaire sera revue ultérieurement dans l'attente de recevoir les devis concernant ce projet.

### **Bail emphytéotique.**

Alain HERBIET, chargé dossier, expose aux membres du conseil la possibilité de préparer un bail emphytéotique passé entre la commune et l'AFR de Sailly-Achâtel pour un montant qui pourrait être de l'ordre de 50 € par an, pendant une durée de 18 ans. Cela permettrait à l'AFR de disposer à son gré et selon les manifestations prévues par son comité, du bâtiment communal situé dans l'ancienne grange, rue du Lavoir. La décision sera prise ultérieurement par le conseil municipal, sachant qu'il sera nécessaire de préparer un acte administratif pour officialiser l'opération. Pour leur information, Alain Herbiet enverra par messagerie le projet de bail à chaque conseiller.

### **Subvention accordée .**

Après en avoir débattu, suite à la demande présentée par le Club de Football Entente Delme-Solgne, les membres du conseil municipal, avec 7 voix pour, 3 abstentions (S. Schuler, B. Simonin, C. Hazotte) et 1 voix contre (F. Colson) décident d'accorder au club précité une subvention de 100 € pour l'année 2016.

### **Divers.**

- Le maire rappelle qu'actuellement, une grande partie du territoire est en zone d'aléas (obligation d'une étude de sol lors de la dépose d'un permis). Faisant suite au courrier envoyé par le maire à la DDT au service « risques », celle-ci a ordonné le passage, le 10 mars des représentants du BRGM afin de constater sur place la présence (ou non) de cavités souterraines sur le ban communal.
- Des petites incivilités ont été constatées sur du mobilier urbain. Afin que cette situation ne dégénère pas, il est rappelé que les parents sont responsables des actes commis par leurs enfants. Le maire rappelle que systématiquement, un dépôt de plainte sera fait en cas de dégradation. Une information en ce sens sera indiquée dans la prochaine gazette municipale ainsi que sur le site de la mairie.
- Petits aménagements envisagés : supports vélos et pupitre pour la mairie.
- Les travaux d'aménagement concernant le verger communal sont pratiquement achevés et le maire informe qu'une nouvelle subvention de 3000 € a été accordée par la Fondation de préservation de la nature de l'UEM, sachant qu'une subvention dans le cadre de la DETR a été notifiée pour 5 104 €. Cette nouvelle subvention, dont le maire se félicite, devrait permettre d'engazonner l'ensemble du verger et la pose de la deuxième clôture, sous réserve d'éligibilité.
- Faisant suite au décès de M. Fournier, propriétaire de l'étang, le maire indique avoir contacté la SAFER pour connaître le devenir de ce site. Classé très prochainement ZNIEFF, l'avenir de ce lieu sensible préoccupe les services de l'Etat ainsi que l'Agence de l'Eau. Il semblerait qu'une mobilisation importante de subventions serait possible afin que cet étang intègre le patrimoine communal. Stéphane NICOLAS demandera à la SAFER de mener cette étude.
- C. Piazza fait remarquer qu'il existe un parc pour les tous petits et pose la question de savoir s'il est possible d'aménager un espace pour les jeunes adolescents du village. Le maire indique que la création d'un city-stade qui serait situé sur l'actuel terrain de foot est envisageable. Des devis sont en cours pour évaluer un tel projet.
- La journée « brillance » comme chaque année, (petit travaux d'entretien), sera reconduite afin d'associer et de mobiliser, dans le cadre d'une action conviviale et citoyenne, les habitants de la commune.
- Le maire informe les membres de la nouvelle commission Appels d'Offres, qu'une réunion est prévue le 16 mars prochain concernant l'ouverture des plis pour les travaux de réfection du clocher de l'église.